

**REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 AOÛT 2022  
AJOURNÉE AU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022 À 19 h 30**

La séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke du mardi 30 août 2022 a été ajournée au mardi 20 septembre 2022 à 19 h 30 et tenue en présentiel à la salle multi de l'édifice Marcel-Simoneau du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

**Présences :** Mmes Katerine Roy, présidente, Valérie Gagnon, vice-présidente, MM. Philippe Grenier, Étienne Paradis et Jean-François Paradis, membres parents; Mmes Anny Bélanger, Lynda Lamoureux, Claudie Potvin, Annie Léveillé et M. Patrick Gauthier, membres du personnel; Mmes Marie-Victoria Dorimain, Rachel Quirion, MM. Marc-Antoine Rouillard, Frank Meunier et Olivier Roberge, membres de la communauté; Mme Viviane Guimond, représentante du personnel d'encadrement sans droit de vote; MM. Sylvain Racette, directeur général, Patrick Guillemette, directeur général adjoint à l'administration et Mme Isabelle Boucher, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, M. Alexis Dubois-Campagna, coordonnateur aux services du secrétariat général et des communications.

M. Donald Landry, secrétaire général a prévenu de son absence.

**1. Reprise de la séance du 30 août 2022 et quorum**

Le quorum est constaté à 19 h 36.

**2. Avis de présentation d'un projet de nouvelle politique d'acquisition et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et ceux en matière de technologies de l'information**

**CA 2022-087**

Attendu les obligations du CSSRS;

Attendu les consultations tenues auprès des services concernés;

Attendu le projet de politique soumis par le SRMTI;

Attendu que les membres du CA auront l'occasion d'analyser et de commenter plus en profondeur le document lors d'une séance de travail prévue le 20 septembre 2022;

Attendu que la LIP prévoit que les directions d'établissement et les autres gestionnaires doivent être consultés avant l'adoption d'une politique, par l'entremise du Comité consultatif de gestion (CCG).

Sur la proposition de M. Marc-Antoine Rouillard, il est unanimement résolu de :

- donner avis de présentation du projet de politique;
- prévoir la consultation du CCG dans les prochaines semaines;
- prévoir la consultation du CA lors de la séance de travail du 20 septembre 2022;
- procéder à l'adoption de la nouvelle Politique d'acquisition et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services, de

travaux de construction et ceux en matière de technologies de l'information lors de la prochaine séance publique du CA, le 18 octobre prochain.

### **3. Adoption des prévisions budgétaires, pour les dépenses de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'exercice financier 2022-2023**

#### **CA 2022-088**

Attendu que le ministre de l'Éducation peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser le centre de services scolaire à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

Attendu que le centre de services scolaire prévoit adopter un budget pour l'exercice 2022-2023 dont les dépenses excèdent les revenus de 1 432 150 \$;

Attendu que ce déficit d'exercice excède de 1 432 150 \$ la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2021 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que le montant des provisions relatives aux offres salariales et à l'équité salariale net des subventions anticipées pour ces offres et l'équité salariale;

Attendu l'engagement du Centre de services scolaire à préserver les services d'aide à l'élève et à assurer une saine gestion des fonds publics;

Attendu la recommandation de la Direction générale;

Attendu la présentation et les discussions du Comité de vérification élargi du 13 septembre 2022;

Attendu la présentation et les discussions des membres du conseil d'administration lors de la séance de travail du 20 septembre 2022.

Sur la proposition de M. Olivier Roberge, il est unanimement résolu :

- d'adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice pour l'année scolaire 2022-2023, sous réserve d'une de l'autorisation du ministre de l'Éducation, prévoyant des revenus de 310 460 656 \$ et des dépenses de 311 892 806 \$;
- qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation d'autoriser le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke à adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice qui excède de 1 432 150 \$ la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2021 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que le montant des provisions relatives aux offres salariales et à l'équité salariale net des subventions anticipées pour ces offres et l'équité salariale, cette autorisation est sujette aux conditions et modalités qui y seront indiquées;
- d'autoriser le directeur général, monsieur Sylvain Racette, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

Le tout selon le dossier 4-56-017 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

### **4. Parole du public et suivi**

Il n'y a pas de question du public et pas de suivi à ce propos.

### **5. Informations de l'équipe de direction générale**

Aucune information n'est donnée aux membres.

**6. Parole des membres du CA**

Les membres du CA sont invités à prendre la parole quelques minutes.

**7. Levée de l'assemblée**

À 21 h, sur la proposition de Mme Valérie Gagnon, la séance est levée.

---

**Katerine Roy,  
Présidente**

---

**Donald Landry,  
Secrétaire général**